

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 09 JUILLET 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE NEUF JUILLET à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIFFRE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 03 Juillet 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., ORY G., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., LAMOUR E., LERAY-GRILL C., MM BARBETTE O., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., MICHOT B., PICARD H.,

Pouvoirs : M. DESBORDES P-J. à M. CHESNAIS-GIRARD L., M. DESJARDINS S. à Mme OULED-SGHAÏER A-L., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. LE ROUSSEAU G. à M. PIQUET S., Mme LERAY-GRILL C. à M. FRAUD E., M. MICHOT B. à M. BEGUE G., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

RESSOURCES HUMAINES

Création de postes au sein du service informatique

Rapporteur : Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Vice-présidente

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
- VU l'arrêté Préfectoral en date du 29 décembre 2018 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté,
- VU la délibération n°2018-086 du 25 juin 2018 portant création d'un service commun « informatique » à compter du 1^{er} juillet 2018,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la mutualisation des services et de la création, par délibération n°2018-086 du 25 juin 2018, du service commun « Informatique » au 1^{er} juillet 2018, un agent de la commune de Liffré doit être transféré à la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté.

N'existant pas à ce jour de poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe vacant au tableau des effectifs, il convient, pour pourvoir à l'emploi et permettre le transfert de l'agent titulaire, de créer cet emploi permanent selon les modalités ci-après.

Grade / temps de travail	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/07/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet selon les modalités précisées ci avant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012.
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Président ou son délégataire pour signer les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

